

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Le Corridor de commerce Québec – Vermont devient réalité : signature d'une entente entre la FCCQ et la Chambre de commerce du Vermont

Burlington, Vermont, le 24 mai 2006 – C'est aujourd'hui, dans le cadre du *Vermont Business & Industry EXPO*, qu'a eu lieu la signature d'une entente de coopération entre la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce du Vermont, venant ainsi officialiser la création du Corridor de commerce Québec – Vermont.

L'entente entre les deux chambres de commerce porte sur différents enjeux majeurs pour le développement économique du Québec et du Vermont, notamment le transport, les infrastructures routières, l'agroalimentaire, la R-D, le tourisme, l'énergie, l'environnement et, bien sûr, la fluidité du passage à la frontière.

La FCCQ rappelle que, bien qu'il ne compte que pour 4 % de la population de la Nouvelle-Angleterre, le Vermont reçoit 38 % des exportations du Québec dans cette partie des États-Unis et qu'une quantité encore beaucoup plus importante de marchandises transite par cet État. En ce qui concerne l'importance de l'industrie touristique, soulignons que 30 % des touristes qui viennent au Québec proviennent de la Nouvelle-Angleterre et que 90 % d'entre eux utilisent les infrastructures routières.

« Comme nous le soulignons dans notre vision économique *Pour un Québec gagnant*, la mise sur pied de corridors de commerce, qui visent à favoriser l'essor des relations commerciales entre le Québec et ses partenaires canadiens et américains, est extrêmement bénéfique puisqu'elle répond de manière efficace aux nombreux défis posés par la mondialisation des marchés et par la préoccupation sans cesse grandissante pour la sécurité de nos frontières », a déclaré la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand, suite à la signature de l'entente. « Nous sommes profondément convaincus que l'optimisation du plein potentiel des relations commerciales entre le Québec et l'État du Vermont ainsi que l'établissement de relations économiques prospères et durables entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre passent nécessairement par la création d'un corridor de commerce entre nos deux territoires », d'ajouter le président de la Chambre de commerce du Vermont, M. Duane Marsh.

La cérémonie de signature, qui a réuni plusieurs personnalités des communautés d'affaires du Québec et du Vermont, a eu lieu en la présence du gouverneur de l'État du Vermont, M. James Douglas, ainsi que du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Raymond Bachand. Ce dernier en a d'ailleurs profité pour saluer l'initiative et le leadership des gens d'affaires du Québec et du Vermont, en plus de rappeler que ce geste s'inscrit dans la continuité de l'accord de coopération signé le 4 décembre 2003 par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et le gouverneur Douglas.

En terminant, rappelons que la FCCQ a contribué à la création d'un autre corridor de commerce, le Corridor de commerce Québec – New York, qui a vu le jour en 2001 avec la collaboration de la *Plattsburgh-North Country Chamber of Commerce*. Soulignons également que la FCCQ et ses partenaires des chambres de commerce américaines se sont récemment réjouis du report de l'entrée en vigueur du *Western Hemisphere Travel Initiative* – le projet de loi du gouvernement américain visant à rendre obligatoire la présentation du passeport ou d'une nouvelle pièce d'identité pour traverser la frontière canado-américaine – une victoire en lien direct avec les représentations soutenues des milieux d'affaires et des gouvernements des provinces de l'Est du Canada et des États de la Nouvelle-Angleterre, notamment grâce au leadership assuré par le premier ministre Charest et le gouverneur Douglas.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 164 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Pour plus d'information :

Louis-Alexandre Lacoste
Directeur des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240
Cell. : (514) 953-5188
www.fccq.ca